

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, sur convocation adressée le 24 mars, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes d'Illiers-Combray pour la réunion d'installation du nouveau Conseil Communautaire, sous la Présidence de Claude FERET, doyen de l'Assemblée et en cette qualité, Président de la séance.

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Bertrand CHAPPARD, Nathalie CORDERY, Olivier DANIEL, Laure DE LA RAUDIERE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Philippe FORGE, Catherine FOURBET, David GALLOU, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Antony GODE, Olivier GOGUE, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Sylvie JEANNE, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Alexandra MERCIER, Jérôme MEUNIER, Philippe MORELLE, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEIREIRA, Patrick PETREMENT, Sébastien POINTEAU, Sylvia POUPIN, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Aurélie ROZIER, Philippe SCHMIT, Laurent TAILLAND, Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL

Pouvoirs : de Catherine GALAND à Bertrand CHAPPARD, Bruno SAILLANT à Olivier BARIETY

Nombre de conseillers en exercice : 56 Secrétaire de séance : Cyril LUCAS
Nombre de conseillers présents : 54
Nombre de conseillers votants : 56

DELIBERATION N°2026-072 ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Claude FERET, en sa qualité de doyen de l'assemblée, préside les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Pour ce faire, Monsieur FERET désigne deux assesseurs qui peuvent être les plus jeunes de l'assemblée délibérante, soit Mesdames Ingrid HEURTAULT et Aurélie ROZIER.

Monsieur FERET, rappelle que l'élection du président s'effectue en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Il est à préciser qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260330-DELIB2026-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026
Publication : 03/04/2026

Il est procédé à l'appel des candidatures : Monsieur Philippe SCHMIT est candidat à la présidence de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 56
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 52
- Majorité absolue : 27

NOM et Prénom du Candidat	Nombre de suffrages obtenus
SCHMIT Philippe	50
BUISSON Hervé	1
BARIETY Olivier	1

Le Conseil Communautaire,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du 1^{er} tour de scrutin,

- **PROCLAME** Philippe SCHMIT, Président de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et le déclare **installé**
- **AUTORISE** Philippe SCHMIT, Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT



Le secrétaire de séance
Cyril LUCAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260330-DELIB2026-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026
Publication : 03/04/2026